



SEMACO

Groupement
Société d'Exploitation de Marchés Communaux



RAPPORT ANNUEL 2024

LES LILAS





Ville des Lilas

Rapport annuel d'activités pour l'exercice 2024



1 - PRESENTATION GENERALE de la DELEGATION de SERVICE PUBLIC

1.1 - Les caractéristiques essentielles de la délégation



Nature du contrat

Concession de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés communaux des Lilas.



Autorité délégante

Ville des Lilas



Délégataire

S.A.R.L. SEMACO dont le siège est situé 72 Bd des Corneilles – 94100 ST MAUR DES FOSSES (SARL au capital de 138 000 € - RCS CRETEIL B 328 526 553 - SIRET 328 526 553 00057 - APE 9609Z)

♦ Gérant : Rolland BENSIDOUN



Périmètre de l'affermage

Les trois marchés se tiennent chaque semaine :

- Le marché du Centre, les mercredis et dimanches de 8h à 13h.
- Le marché Bio, les vendredis de 14h à 19h.
- Le marché du Vel d'Hiv (ouvert le 23 octobre 2021), les samedi matins de 8h à 13h.



Type de service

♦ Commercial



Durée du contrat

La durée du contrat est de 12 ans, depuis 1^{er} septembre 2019, et prendra donc fin le 31 août 2031.

1.2- Les caractéristiques intrinsèques du service

Les services fournis

- Installation et placement des commerçants, conformément aux limites des espaces affermés. Conseil envers la ville des Lilas, pour rechercher la meilleure disposition des emplacements.
- Perception auprès des commerçants les droits et redevances en appliquant la tarification arrêtée par la ville des Lilas.
- Nettoyage du périmètre des marchés (intérieur, abords et sanitaires des commerçants) à l'issue des séances.
- Organisation de campagnes publicitaires, de promotions et d'animations commerciales en accord avec les représentants des commerçants et la Municipalité.
- Participation aux réunions organisées par la ville pour la mise en place des actions publicitaires et commissions des marchés. Contribution à l'élaboration des stratégies de redynamisation et/ou développement des marchés, afin de renforcer l'attractivité.
- Entretien des installations et des bornes d'alimentation en eau et électricité. Entretien et maintenance du marché couvert.
- Contrôle des commerçants.
- Faire respecter le règlement des marchés tant auprès des commerçants que des usagers.
- Mise à disposition et entretien des barnums et mobiliers.
- Mise en place de la facturation par facturière informatique système Pidion.
- Versement à la ville d'une redevance forfaitaire.
- Finalisation des travaux contractuels comme les sanitaires et l'engagement des procédures pour la rénovation et l'agencement des éléments de toiture.

3

Les tarifs des services fournis

- Tarifs de perception des droits de place : validés par le Conseil Municipal en sa séance du 6 décembre 2023 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Marché du Centre		
Droits de place		
Places couvertes de 2 m de façade		
	La première place	4.43 €
	La deuxième place	4.92 €
	La troisième place	5.36 €
	Les places suivantes	6.42 €
Places découvertes		
	Le mètre linéaire de façade marchande	1,18 €
Places formant encoignure		
	Le mètre linéaire de façade marchande	1,38 €

Commerçants non abonnés		
Supplément par mètre linéaire de façade marchande		0,47 €
Balayage et nettoyage		
Par mètre linéaire de façade marchande		0,56 €
Droit supplémentaire activité polluante par mètre		0,12 €
Sac poubelle		0,36 €
Service entretien wc		1,30 €
Droit de matériel		
Table ou retour, le plateau		0,69 €
Tréteau, l'unité		0,26 €
Droit de stationnement ou de déchargement		
Par véhicule		1,38 €
Taxe d'animation et de publicité		
Commerçants abonnés par unité de 12 m de façade marchande		2,33 €
Commerçants non abonnés		1,23 €
Droit de resserre		
Installations spéciales, matériel personnel laissés sur place par m		0,06 €
Marchés autres dont Bio		
Droits de place (sur une profondeur de 1,70m)		
Places à couvert (sol et abri) le m linéaire de façade marchande		
Jusqu'à 2m de façade, le m		1,15 €
Pour les 2m suivants, le m		1,20 €
Au-dessus des 4 premiers m, le m		1,37 €
Place à découvert		
Le mètre linéaire de façade marchande		0,88 €
Places formant encoignure		
Supplément par m de façade marchande couverte ou non		0,88 €
Commerçants non abonnés		
Supplément par m de façade marchande couverte ou non		0,33 €
Droits de stationnement ou de déchargement		
Par véhicule		0,88 €

Les installations

- Mise à disposition de barnums type parisien, formés d'armatures en aluminium, ancrées dans des douilles au sol, couvertes de bâches en PVC, enduites sur les deux faces, classées M2 au feu, de couleur blanche, avec un rabat de couleur pour le transport et la manipulation.

Les profils en aluminium et les pièces s'y rapportant sont de fabrication française, selon une filière propre à notre entreprise. Les moules de fonderie sont la propriété de la Semaco. Chaque pièce a subi un traitement thermique AS7G07. Les pannes en aluminium sont anodisées. La couverture est une bâche en coton enduit de PVC

650g/m², consolidée par des bois. Un entretien régulier est assuré avec une grande rigueur.

La Semaco fabrique et assemble par lui-même les poteaux simples et doubles, les pannes de 2, de 4 mètres ou de longueurs spécifiques. Les toiles de bâche sont également préparées dans les ateliers de la Semaco. La bâche est lattée de dix bâtons recouverts, d'une longueur de 4m20 et d'une largeur de 3m. Tous les deux bâtons, une ficelle permet de lier la bâche à la panne. Le piquet avant, muni d'un chevron de 2 mètres, mesure 2m09 et le piquet arrière 1m86. Les pannes mesurent 4m de longueur.

2 – LE COMPTE RENDU FINANCIER

Les travaux prévus concernant la rénovation des sanitaires et les travaux sur la toiture ont été achevés. Des infiltrations persistent mais ne relèvent pas de l'emprise, ni d'un désordre lié aux travaux inscrits au titre de la délégation.

On notera des recettes en augmentation mais qui ne suffisent pas pour équilibrer le résultat de l'exploitation. Les frais d'entretien sont beaucoup plus élevés que les prévisions. Les différents désordres de la structure expliquent une partie de ces coûts.

Les charges d'exploitation sont donc en augmentation avec des pointes relativement importantes : on notera une hausse du poste « électricité », ainsi que des redevances.

Les redevances versées à la ville, forfaitaire et variable, pour l'année 2024, ont été de 136 059.43 €. L'an passé, elles s'élevaient à 125 782.46 €.

Précisons les impayés qui s'élèvent à 814.50 € pour le marché Vel d'Hiv, à 1 070.08 € pour le marché du centre-ville et 1 063.44 € pour le marché bio.

3 – ANALYSE du SERVICE APPORTE

Rapport d'activité

Un régisseur placier est affecté de l'ouverture des marchés jusqu'à la fin de la prestation nettoyage afin d'en vérifier l'exécution. Cet agent veille ainsi au bon fonctionnement des marchés. Il vérifie le bon placement des commerçants abonnés, validé par la ville. Il s'assure que les commerçants volants détiennent les documents leur permettant d'exercer l'activité de commerçants non sédentaires et procède à leur placement. Il s'assure également que les commerçants apposent une pancarte renseignant leur nom et numéro de registre de commerce. Il veille, bien entendu, au plein respect du règlement intérieur des marchés. Il porte une attention toute particulière sur le respect des règles et zones de stationnements par les commerçants et s'assure de la parfaite accessibilité de la clientèle des voies pompiers, des passages piétons, des pistes cyclables et des infrastructures de transports collectifs... Il s'assure

que les installations électriques des commerçants soient conformes. Il est animé d'une grande rigueur pour faire respecter les directives européennes relatives à la salubrité et l'hygiène des denrées alimentaires.

La mobilisation et l'implication très fortes des élus, et tout particulièrement de l'élus en charge du commerce, et des services municipaux sont à noter. En effet, il est très important de disposer d'une mobilisation de la collectivité, car elle permet de dessiner un diagnostic partagé et surtout d'esquisser des programmes d'actions encore plus pertinents, car le regard est croisé. Sur un plan technique comme sur les animations.

Par ailleurs, la Semaco prospecte de nouveaux commerçants en puisant dans son fichier de commerçants qu'elle a su se constituer de par son implantation importante dans la région parisienne, de par sa gestion de plus de la moitié des marchés parisiens et de par sa réputation et la fiabilité de son réseau. D'autres outils accompagnent la recherche de commerçants manquants, comme la rédaction de messages sur les factures informatiques ou la diffusion de notes de service aux différents placiers des marchés gérés par la Semaco. Cette gestion est, bien entendu, conforme aux règles qu'impose le Règlement Général pour la Protection des Données.

Nous avons, grâce au budget animation collecté au titre de la redevance animation, mis en place 3 animations sur les marchés. Ces animations, construites en concertation avec la ville et les commerçants, ont été très appréciées par les usagers des marchés.

La buvette fonctionne toujours aussi bien. Les jours de beaux temps les tables et chaises sont prisent d'assauts et nous avons du monde jusque devant le théâtre.

Le suivi des travaux réalisés sur les différents sites est assuré par la direction technique de la Semaco. Ces derniers sont le résultat de commandes du placier ou de sollicitations formulées par la ville des Lilas.

Des actions ont été engagées pour lutter contre l'utilisation des sacs plastique à usage unique, non conformes à la législation, par certains commerçants. C'est dans cet esprit que des informations, sous forme de notes, sont transmises aux commerçants pour leur rappeler leurs obligations. La distribution de sacs réutilisables s'inscrit dans cette même dynamique prioritaire.

Faire respecter l'interdiction d'utiliser des sacs en matière plastique à usage unique est sans aucun doute pour la Semaco, l'une de ses priorités. En effet, tous les jours, de très nombreux commerçants continuent malheureusement, partout en France, de distribuer ces sacs malgré la réglementation.

La Semaco propose la mise en place d'un programme régulier de sensibilisation, de formation, d'accompagnement mais aussi de répression. Ceci étant, il est fort regrettable de constater la facilité avec laquelle les commerçants peuvent s'approvisionner en sacs plastique, alors que leur distribution en est interdite. Des fournisseurs déambulent sur les marchés, proposent leurs articles et trouvent

aisément des commerçants clients. De plus, les coûts des sacs biosourcés sont quatre fois plus élevés que les coûts des sacs plastique interdits.

C'est pourquoi, avec l'un des plus gros industriels de l'emballage Publi Embal, la Semaco propose maintenant des modalités d'approvisionnement en sacs biosourcés et compostables pour les commerçants des marchés des Lilas. Des sacs biosourcés (végéos) en 16 µm sont à disposition.

Ils sont constitués de matières biosourcées (50%), notamment de pomme de terre féculière, cultivée en France. Ils seront compostables à 100%. Ce sac a été testé par les commerçants de nos marchés. Le produit a été pleinement apprécié.

Ainsi, grâce à cette précieuse collaboration avec ce géant de l'emballage, les commerçants peuvent se fournir suivant des chemins différents, en boutiques, sur le web ou directement sur le marché. Les commerçants peuvent aussi se fournir sur le MIN de Rungis, auprès de deux accessoiristes, ou passer commande sur des sites internet comme, www.point-e.fr et www.packeos.com. Et également sur les sites de Publi Embal et Végéos.

Ce service, dans l'esprit d'une centrale d'achat, propose également d'être livré directement sur les marchés, à des prix très compétitifs.

Deux références sont proposées. Un sac bretelle d'une dimension de 140 x 450 mm permettant une contenance de 4 kg, d'une épaisseur de 15 µm et un sac bretelle d'une dimension de 140 x 500 mm permettant une contenance de 6 kg. Le régisseur-placier transmet à chaque commerçant un formulaire de commande à renseigner. Les sacs sont renforcés et sont conditionnés par colis comptant 400 pièces. Le prix du colis est de 19,86 € (ttc) pour la première référence et de 26,64 € (ttc) pour la deuxième. La tarification est moindre lorsque qu'il s'agit d'une commande par 10 colis. La commande est livrée directement sur le stand du commerçant, par nos soins. Une commande exprimée par un simple appel téléphonique est prise en compte. Pour information, la Semaco dispose d'un stock en permanence de près de 400 000 pièces.

En clair, nous pouvons aisément satisfaire la demande et les besoins. Les commerçants peuvent aussi se fournir en contactant directement le fournisseur Publi Embal qui propose d'autres produits comme de la vaisselle ou des emballages adaptés au traiteur. Pour information, le Semaco revend les sacs à prix coûtant.

Les frais de stockage, de commande, de campagne publicitaire et de livraison ne sont pas supportés par les commerçants.

Le marché du Veld 'hiv continue de fonctionner avec les mêmes commerçants chaque samedi matin.

Les faits marquants de l'année 2024



En février 2024 – Signalement de fuites dangereuses.

Dans un courrier adressé à la SEMACO, la Ville des Lilas signale des fuites provenant de la toiture du marché, tombant directement sur le couloir du parking, à proximité immédiate des câbles électriques. Face au risque d'accident, une intervention rapide de l'entreprise d'étanchéité est demandée. L'architecte missionné mandate aussitôt une entreprise spécialisée pour intervenir sur site.

En mai 2024 – Courrier de monsieur le Maire sur l'état de la toiture.

Le Maire rappelle que des travaux d'étanchéité et de couverture ont été engagés au printemps 2023, mais interrompus en raison de faiblesses structurelles détectées sur la charpente. La Ville a donc mené des travaux de renforcement, finalisés en octobre 2023. Or, lors d'une visite de contrôle le 22 avril 2024, des fuites persistantes sont à nouveau constatées. La Ville met alors en demeure les parties concernées de finaliser les travaux d'étanchéité.

En mai 2024 - Décès de Pascal Bensidoun.

Hommage en juin 2024, la ville des Lilas a rendu hommage en Conseil Municipal à Pascal Bensidoun, dirigeant emblématique du groupe gestionnaire, décédé brutalement à l'âge de 60 ans. Cet hommage a salué son engagement en faveur du développement des marchés et du commerce de proximité.

En juillet 2024 – Visite technique sur site.

Une rencontre technique est organisée sur place en présence de l'architecte, afin d'identifier avec précision l'origine des fuites. Cette inspection permet de déterminer les causes et d'estimer le coût des travaux à prévoir pour une remise en état complète.

En juillet 2024 – Réponse de la Semaco à la ville des Lilas, suite à la saisine de mai.

La Semaco rappelle avoir réalisé les travaux prévus dans le cadre du contrat, notamment le remplacement de cinq lanterneaux sur la partie nord-est du bâtiment. Elle précise que les fuites restantes proviennent d'autres sections de la toiture, non couvertes par la délégation actuelle, et qu'un devis a été établi par l'entreprise GCEB. La rénovation complète des verrières, elle, dépasse largement le périmètre contractuel.

En juillet 2024 – Commémoration du Vel d'Hiv.

La ville demande à la Semaco de prévoir le démontage des structures de marché pour permettre la commémoration du Vel d'Hiv, organisée ce jour-là.

En septembre 2024 – Nouvelle alerte sur l'état de la toiture.

Face à la persistance des fuites récurrentes, la Semaco adresse un courrier d'alerte au

Maire, sollicitant une rencontre pour faire le point sur la situation, envisager les modalités d'intervention et associer le maître d'œuvre ainsi que l'entreprise GCEB. Le courrier souligne l'urgence, car la dégradation s'aggrave.

En octobre 2024 – Travaux partiellement finalisés.

La ville des Lilas confirme que les travaux en cours ont été finalisés, notamment ceux concernant les lanterneaux défectueux en polycarbonate. Elle précise qu'elle assurera elle-même la reprise de la descente d'eau pluviale sur la partie est du marché.

En novembre 2024 – Réunion CCSPL.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se tient pour faire le point sur l'ensemble de ces problématiques techniques, les retards accumulés, les responsabilités contractuelles et les travaux restant à réaliser. Et présenter le rapport d'activités 2023.

En décembre 2024 – Nouveaux projets et finances.

Deux courriers sont adressés :

- Le premier présente les modèles de bornes électriques SOLIDOR proposés par les services techniques pour le futur marché du quartier des Sentes. La SEMACO propose en retour le modèle Groleau.
- Le second présente les deux délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre : l'une portant sur l'actualisation des tarifs des droits de place, l'autre sur le montant de la redevance de délégation.

Le service fourni aux usagers :

- **Description de la qualité des différents services réalisés**
 - Montage et démontage des structures des marchés, remplacement du matériel défectueux,
 - Mise en place des animations,
 - Nettoyage du périmètre des marchés, de ses abords et des sanitaires des commerçants,
 - Encaissement des droits de place, des redevances et des taxes,
 - Présence d'un surveillant pendant toute la durée du marché et du nettoyage,
 - Réparation, entretien et contrôle régulier des installations techniques.

La sécurité, l'hygiène, les accidents

Pas de faits constatés.

Respect des normes légales et contractuelles

Les installations électriques sont vérifiées par Dekra concernant les installations électriques des commerçants et le TGBT.

Le dispositif sécurité incendie est contrôlé par l'entreprise TECFA (RIA, trappe de désenfumage, alarme incendie, blocs secours...).

Les extincteurs sont vérifiés tous les ans par l'entreprise TSI Extincteurs.

Le réseau des Eaux usées est entretenu par ABSORBEX.

Les travaux de réfection de la toiture et de rénovation des sanitaires sont achevés.

10

Les effectifs employés, leurs qualifications

- Description du personnel attaché à la délégation :
 - 2 régisseurs placiers,
 - 1 agent en charge du montage et du démontage des équipements,
 - 4 agents en charge du balayage et du nettoyage,
 - 1 agent en charge du nettoyage et de l'entretien des sanitaires,
 - 1 agent en charge du tri des déchets

- Description du personnel administratif et d'encadrement attaché à la délégation :
 - 1 gérant, 2 cadres, 1 responsable du personnel, 1 chargé de planning, 1 comptable, 1 aide comptable, 2 secrétaires.

4 – CONDITIONS d'EXECUTION du SERVICE PUBLIC

4.1 - SUIVI des OBLIGATIONS de SERVICE PUBLIC

Le principe d'égalité des usagers devant le service public :

- ANNEXE 2
- ANNEXE 3

Le principe de continuité du service public :

- 44 commerçants abonnés sur le marché du Centre.
- 2 commerçants abonnés sur le marché Bio.
- 4 commerçants sur le marché du Vel'd'Hiv.

Le respect du principe de transparence :

- Moyens mis au service de l'information de l'utilisateur (concernant en particulier la tarification) :
 - Système de facturation des usagers abonnés par facture informatique indiquant le nom, l'adresse, le commerce exercé par ce dernier, la ville, le marché, la période, numérotation de la facture, détail des tarifs encaissés avec le détail des TVA (**ANNEXE 5**).
 - Système de facturation des casuels au moyen d'une facturière électronique, Pidion, chaque facture étant numérotée, apparaît le nom de la ville, le marché, le nom du commerçant, le mètre, le prix et la TVA (**ANNEXE 5**).

11

4.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE des FAITS MARQUANTS de l'EXERCICE

Les relations avec les utilisateurs :

- Accidents : aucun
- Animations sur le marché
 - ✓ **Fête du marché :**
La distribution de 960 plantes aromatiques en pot pour marquer aussi l'arrivée du printemps.
 - ✓ **Le Beaujolais nouveau :**
420 bouteilles de Beaujolais ont été gagnées dans le cadre d'une animation assurée par une animatrice dotée d'un matériel de sonorisation. 45 affiches ont été conçues, imprimées et diffusées pour annoncer l'évènement.
 - ✓ **Fêtes de fin d'année :**
Déambulation d'un animateur micro pour distribuer des chocolats et des jouets. Une manière de nourrir de jolis souvenirs pour les enfants et leurs familles.
 - ✓ **Spots publicitaires :**
Conception et diffusion de plusieurs bulles pour présenter les marchés des Lilas du 9 au 15 décembre 2024, sur BFM TV National. Une campagne publicitaire très appréciée avec des retours très positifs.

5 – CONCLUSION

Même si les marchés des Lilas sont portés par une bonne réputation, ils restent toujours fragiles comme tous les marchés franciliens, d'ailleurs. Charge à tous les acteurs, et en premier lieu la Semaco, de maintenir ce juste équilibre entre alimentaire et non-alimentaire pour répondre au mieux aux attentes et besoins de la population.

Pour conclure, la Semaco souhaite saluer de nouveau l'engagement et l'implication des élus et des services municipaux de la ville des Lilas, dans l'organisation des marchés et le suivi de la délégation. La présence très forte et régulière des élus municipaux est vécue par les commerçants comme la manifestation d'un véritable intérêt pour cette activité commerciale. Un travail partenarial exemplaire se dessine au quotidien au service des commerçants et de la clientèle. Qu'ils en soient à nouveau remerciés.

COMPTE D'EXPLOITATION

ANNEXE 1



Compte d'exploitation 2024

VILLE DES LILAS

	2023	2024	DIFF 2024-2023	%
RECETTES	275 304,91 €	300 783,32 €	25 478,41 €	9,25%
Volants :	17 698,61 €	27 269,41 €	9 570,80 €	54,08%
Abonnés :	240 888,77 €	247 173,48 €	6 284,71 €	2,61%
Electricité :	16 717,53 €	26 340,43 €	9 622,90 €	57,56%
DEPENSES				
<u>SALAIRES:</u>				
PERSONNEL + CHARGES SOCIALES et SOUS TRAITANCE	68 201,39 €	69 565,42 €	1 364,03 €	2,00%
<u>ENTRETIENS MAINTENANCE:</u>				
CONTRÔLES TECHNIQUES INSTALLATIONS	3 560,09 €	3 858,31 €	298,22 €	8,38%
ENTRETIEN MATERIEL	4 351,25 €	8 464,93 €	4 113,68 €	94,54%
<u>ELECTRICITE</u>	20 651,11 €	23 657,84 €	3 006,73 €	14,56%
<u>EAU</u>	1 994,44 €	846,92 €	-1 147,52 €	-57,54%
<u>ENLEVEMENT ORDURES</u>	19 821,74 €	19 102,33 €	-719,42 €	-3,63%
<u>AMORTISSEMENT TRAVAUX</u>	17 045,61 €	17 367,61 €	322,00 €	1,89%
<u>ASSURANCES</u>	2 520,17 €	2 801,19 €	281,02 €	11,15%
<u>TELECOM</u>	399,80 €	429,80 €	30,00 €	7,50%
<u>FRAIS SIEGE:</u>	32 494,11 €	31 829,65 €	-664,46 €	-2,04%
<u>REDEVANCE</u>	100 630,03 €	107 170,98 €	6 540,95 €	6,50%
<u>REDEVANCE VARIABLE HT</u>	25 152,43 €	28 888,45 €	3 736,02 €	14,85%
TOTAL DEPENSES	296 822,17 €	313 983,41 €	17 161,24 €	5,78%
RESULTAT BRUT ANNUEL	-21 517,26 €	-13 200,09 €	8 317,17 €	-38,65%
IMPOTS SOCIETES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT NET DE LA DELEGATION	-21 517,26 €	-13 200,09 €	8 317,17 €	-38,65%

LISTE DES TITULAIRES

ANNEXE 2

Liste des Titulaires TP

Marché : CENTRE-VILLE - LIL -

Commune : LES LILAS

Nom	Adresse	Profession	Début Fin Activité	Métrage/Rang
ALETRU AGNES 494133879	67, rue Saint Jacques 75005 PARIS	FRUITS ET LEGUMES BIO	01/07/2019 / /	16.00 043a
ALVES GONCALVES JORGE 534516521	60 avenue cassini 77500 CHELLES	POISSONNIER	29/11/2011 / /	11.00 031a
ALVES JOSE ANTONIO 518933148	25, avenue de Senneville 93600 AULNAY SOUS BOIS	BOULANGER PATISSIER	31/08/2004 / /	26.00 042a
ALVES MARIA ROSA 899424535	25 avenue Senneville 93600 AULNAY SOUS BOIS	BUVETTE	14/06/2021 / /	12.00 050a
AOUES NOURREDINE 830000121	9 CHEMIN DE MONTREUIL A CLAYE 93130 NOISY LE SEC	FRUITS ET LEGUMES	04/07/2017 / /	25.00 038a
AYADI MEHDI MICHAEL 813505369	27B Rue d'Heurtebise 77148 LAVAL EN BRIE	POISSONNIER	05/01/2016 / /	15.00 012a
BEN AMARA SADI 910 826 007	93 rue de la Chapelle 75018 Paris	FRUITS ET LEGUMES	07/08/2023 / /	12.00 027a
BIDEAULT DIMITRI 752450734	4bis av Anatol France 93600 AULNAY SOUS BOIS	BOUCHER	18/06/2018 / /	9.00 010a
BIDEAULT MARIE-JUDITH 815298195	16 rue de l'Eglise 27770 ILLIERS L'EVEQUE	CHARCUTERIE	13/02/2018 / /	11.00 018a
BOUAZZAOUI MOHAMMED	26 avenue du Marechal Joffre 93360 NEUILLY PLAISANCE	FRUITS ET LEGUMES	02/12/2019 / /	15.00 030a
BOURGIS FRANCK 499813459	1 RUE DE ROME 77144 MONTEVRAIN	TRIPPIER	12/07/2011 / /	9.00 034a
CHERFIOUI HAKIM 927 673 921	2 chemin de la Couronne 77270 Villeparisis	FROMAGER	27/05/2024 / /	5.00 021b
CHICHAOUI GHIZLANE	31,imp des 7 arpents 93500 PANTIN	TRAITEUR MAROCAIN	02/11/2010 / /	5.00 005d
CHIH KHALID 842 148 116	49 avenue de Stalingrad 93170 BAGNOLET	POISSONNIER	15/11/2021 / /	12.00 052a
CORVAISIER MATHIEU 484577374	2s rue de Flandre 94587 RUNGIS CEDEX	FRUITS ET LEGUMES BIO	25/04/2006 / /	30.00 037a
DAMINELLI CHRISTELLE 791822091	612b rue du Marechal Joffre 60370 BERTHECOURT	CHARCUTIER	15/04/2014 / /	12.00 029a
DUMET VIVIANNE 808642955	7b sentier des travailleurs 93230 ROMAINVILLE	BOUCHER CHEVALIN	03/02/2015 / /	6.00 032a
DZIALOSZYNSKI SAMUEL 443672993	89, rue Bertaux 77610 FONTENAY TRESIGNY	BOF	12/05/2015 / /	7.00 011a
EL BAIRI ABDESSAMAD 898 670 211	6 bis rue Philibert Delorme 95140 GARGES LES GONESSE	OLIVE-FRUITES SECS	18/10/2021 / /	6.00 050b
EL BUHALI ABDESLAM 818345407	1 PLACE ALBERT SARRAULT 91200 ATHIS MONS	POISSONNIER	19/10/2010 / /	9.00 019a

Marché : CENTRE-VILLE - LIL -
Commune : LES LILAS

Nom	Adresse	Profession	Début Fin Activité	Métrage/Rang
EL JOUDI CHAMES EDDINE	52 rue de Sambre et Meuse 75010 PARIS	FRUITS ET LEGUMES	31/07/2004 / /	20.00 023a
EL SABA ALY 442270146	10 RUE DU PONT AUX CHOUX 75003 PARIS	P.T.A.O AIL OIGNON	31/08/2004 / /	20.00 044a
FERNANDEZ EMMANUEL 919 255 646	18 rue Sainte Anne 78200 MANTES LA JOLIE	VOLAILLER ROTISSEUR	12/12/2022 / /	16.00 036a
FERNANDEZ FABIEN 439463159	5 rue Jacques Chaban Delmas 95170 DEUIL LA BARRE	B.O.F.	06/05/2008 / /	6.00 007a
GHANEM MOHAMED 879 753 564	11 place Francois de Larderel 93000 BOBIGNY	FRUITS ET LEGUMES	04/04/2022 / /	26.00 039a
GUERCIO GIUSEPPE 849943857	121 avenue du General de Gaulle 94320 THIAIS	TRAITEUR ITALIEN	20/04/2020 / /	9.00 021a
GUERRA PAULO 380254631	37,rue de dijon 93600 AULNAY/BOIS	FRUITS LEGUMES	31/08/2004 / /	20.00 013a
KAPRO PAUL	5,av rouget de lisle 93140 BONDY	TRAITEUR LIBANAIS	20/06/2017 / /	7.00
KOUTA FADILA 500007430	2 rue de l'Encyclopedie 93210 SAINT DENIS	FRUITS ET LEGUMES	06/09/2011 / /	18.00 035a
LAGRAINI SANAE 824779839	20 rue de la Roseraie 93600 AULNAY SOUS BOIS	BOULANGER PATISSIER	08/04/2019 / /	6.00 036b
LEHNID NABIL 494102239	1 impasse Helene Boucher 91160 LONGJUMEAU	OLIVES-FRUITS SECS	23/05/2007 / /	19.00 040b
LEMIRE VINCENT	84 bd de la seine 92000 NANTERRE	VOLAILLER GIBIER ROTISSER	20/11/2007 / /	13.00 004a
LOUIS KENEL 795 088 756	66 Bis rue des Pyrenees 75020 PARIS	PLATS CUISINES	27/07/2020 / /	8.00 031b
MANGANARO PASCAL 909650871	11 square du Docteur Courcoux 93260 LES LILAS	VENTE DE VIN	14/06/2021 / /	6.00 051a
MOSAAD ELSAYED 850 638 537	11 rue Sainte marguerite 93500 PANTIN	FRUITS ET LEGUMES	14/11/2022 / /	12.00 003a
NEGRO FRANCOISE 326034550	13,rue Marcelle 93500 PANTIN	MERCERIE	31/08/2004 / /	10.00 028a
NEVEU HERVE	2b rue des marais 17480 LE CHATEAU D'OLERON	OSTREICULTEUR	25/10/2005 / /	8.00 001a
PORTE MICKAEL 519710214	3 chemin de la croix rouge fer 93310 LONGPONT SUR ORGE	B.O.F	30/09/2010 / /	12.00 041a
RODRIGUES DA CRUZ ELISETTE 428826424	12,rue du quatre septembre 94370 SUCY EN BRIE	FLEURISTE	09/11/2004 / /	12.00 008a
SALHI MOUSTAPHA	189 boulevard Mac Donald 75019 PARIS	FLEURISTE	01/04/2024 / /	9.00 039b
SILINI MOHAMED 841697394	7, rue des Noisetiers 93240 STAINS	FRUITS ET LEGUMES	21/10/2018 / /	16.00 030b
SOUISSI ABDELKERIM 789538501	24, av De Jussieu 93420 VILLEPINTE	FRUITS ET LEGUMES	14/05/2013 / /	18.00 026a

Marché : CENTRE-VILLE - LIL -
Commune : LES LILAS

Nom	Adresse	Profession	Début Fin Activité	Métrage/Rang
TOLBA MEHDI 879 450 740	117 avenue Gabriel Peri 95870 Bezons	FRUITS ET LEGUMES	15/05/2023 / /	5.00 040a
YOUNES MOUNIR 803864305	34 rue Edouard Vaillant 91200 ATHIS MONS	FRUITS ET LEGUMES	20/05/2019 / /	30.00 022a

03/01/2025

Liste des Titulaires TP

Marché : BIO CENTRE LIL

Commune : LES LILAS

Nom	Adresse	Profession	Début Fin Activité	Métrage/Rang
CORVAISIER MATHIEU 484577374	2s rue de Flandre 94587 RUNGIS CEDEX	FRUITS ET LEGUMES BIO	29/12/2005 / /	20.00 003a
DERIU SIMONE 898 277 991	206 avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE	PRODUITS ITALIENS	19/11/2022 / /	4.00 001a

03/01/2025

Liste des Titulaires TP

Marché : LILAS VELD'HIVE

Commune : LES LILAS

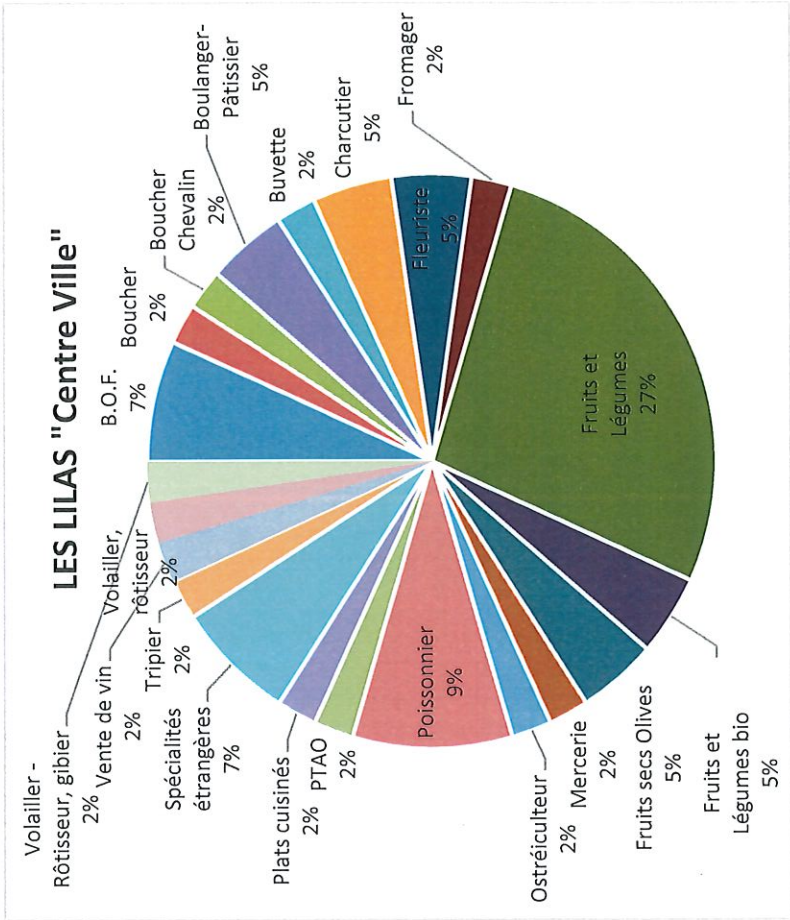
Nom	Adresse	Profession	Début Fin Activité	Métrage/Rang
BEN ALAYA RAFIKA	110 rue du général de gaulle	FRUITS ET LEGUMES	01/03/2022 / /	12.00 001a
BONNET VIRGINIE 882 962 103	26 bis rue de l Ermitage 93100 MONTREUIL	FLEURISTE	01/03/2022 / /	4.00 003a
CHIHU MOHAMMED 880 375 217	20 place Notre Dame des Anges 93370 Montfermeil	POISSONNIER	01/04/2024 / /	4.00
DERIU SIMONE 898 277 991	206 avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE	PRODUITS ITALIENS	20/11/2022 / /	4.00 004a

RÉPARTITION DES COMMERCES

ANNEXE 3

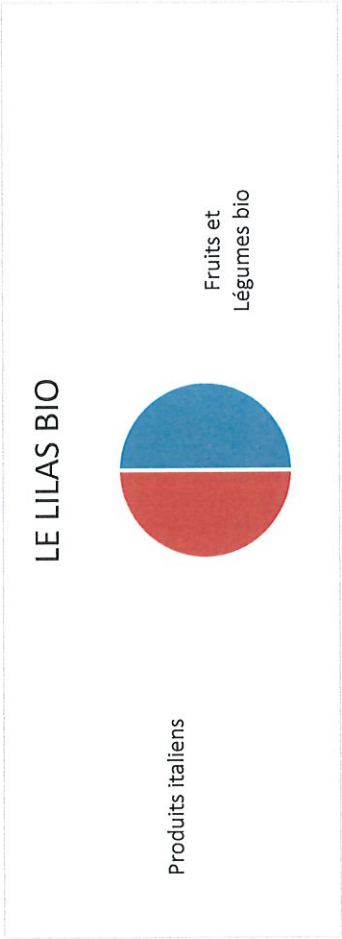
MARCHE LES LILAS "CENTRE VILLE"

COMMERCE	NOMBRE
B.O.F.	3
Boucher	1
Boucher Chevalin	1
Boulangier-Pâtissier	2
Buvette	1
Charcutier	2
Fleuriste	2
Fromager	1
Fruits et Légumes	12
Fruits et Légumes bio	2
Fruits secs Olives	2
Mercerie	1
Ostréiculteur	1
Poissonnier	4
PTAO	1
Plats cuisinés	1
Spécialités étrangères	3
Tripier	1
Vente de vin	1
Volailleur, rôtiisseur	1
Volailleur - Rôtiisseur, gibier	1
	44



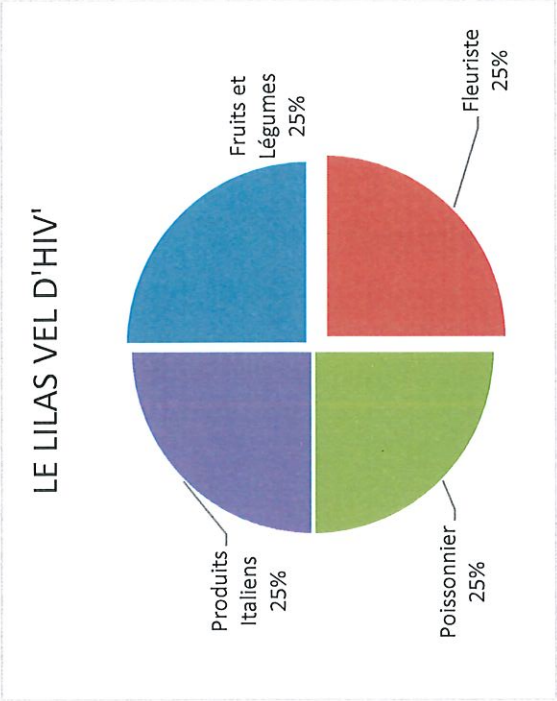
MARCHE LES LILAS "BIO CENTRE"

COMMERCE	NOMBRE
Fruits et Légumes bio	1
Produits italiens	1
	2



MARCHE LES LILAS "VEL D'HIV"

COMMERCE	NOMBRE
Fruits et Légumes	1
Fleuriste	1
Poissonnier	1
Produits Italiens	1
	4



MODÈLE DE FACTURE ABONNES ET VOLANTS

ANNEXE 5

FACTURE COMMERCE ABONNE

SEMACO 72, bd de Cornailles 94100 Saint-Maur
 Capital : 138000 TVA IntraComm: FR16 328 526 553
 Siret : 3285265300057 Ape: 9609Z Tél: 01.48.85.93.30 Fax : 01.48.89.55.39
 N° Facture : 00036003 DROITS DE PLACE 25/09/2020
 LES LILAS - BIQ CENTRE LIL

Les abonnements doivent être payés
 d'avance comptant à première réquisition
 TVA sur partie taxable uniquement
 Du 02/10/2020 au 09/10/2020

FRUITS ET LEGUMES BIO

Produit	Quant	P unit	Nbre	HT	% TVA
ANGLIS	1.00	1.24	2	2.48	20.00
TAXE DE BALAYAGE	20.00	0.63	2	25.20	20.00
DROITS DE STATIONNEMENT	1.00	1.25	2	2.50	20.00
ENTRETIEN WC	1.00	1.19	2	2.38	20.00
NOMBRE DE METRES EVO	20.00		2	105.98	20.00
PUBLICITE < 12 ML	1.00	2.10	2	4.20	20.00
SAC POUHELLE	1.00	0.33	2	0.66	20.00

Montant HT	Montant TVA	Total TTC
143.40 €	28.69	172.09 €

SEMACO 72, bd de Cornailles 94100 Saint-Maur
 Capital : 138000 TVA IntraComm: FR16 328 526 553
 Siret : 3285265300057 Ape: 9609Z Tél: 01.48.85.93.30 Fax : 01.48.89.55.39
 N° Facture : 00030911 DROITS DE PLACE 03/07/2020
 LES LILAS - CENTRE-VILLE - LIL

Les abonnements doivent être payés
 d'avance comptant à première réquisition
 TVA sur partie taxable uniquement
 Du 01/07/2020 au 12/07/2020

TRAITEMENT LIBANAIS

Produit	Quant	P unit	Nbre	HT	% TVA
ANGLIS	1.00	1.24	4	4.96	20.00
DROITS DE STATIONNEMENT	1.00	1.25	4	5.00	20.00
NETTOYAGE	7.00	0.51	4	14.28	20.00
NOMBRE DE METRES EVO	7.00		4	75.16	20.00
PUBLICITE < 12 ML	1.00	2.10	4	8.40	20.00
REGUL EVO IMPAIR > 6M	1.00	2.85	4	11.40	20.00
ENTR. WC ET SAC POUHELLE	1.00	1.52	4	6.08	20.00

Montant HT	Montant TVA	Total TTC
102.48 €	20.50	122.98 €

FACTURE COMMERCEANT VOLANT

Semaco
S.A.R.L. au capital de 130000
N TVA Intra. FR 18 320 620 653
72, Bd des Cornellies
94100 Saint Maurice des Fosses
Tl: 0148859330 Fax: 0140095539

FACTURE

MARCHE

LES LILAS CENTRE

19/05/2021 0099

171114 04

DECOUVERT 2M

quantite : 4 -> 4,24€

TAXE NETTOYAGE

quantite : 4 -> 2,52€

ENTRETIEN WC

quantite : 1 -> 1,19€

STATIONNEMENT

quantite : 1 -> 1,25€

PUBLICITE

quantite : 1 -> 1,12€

SUPPL. NON ABONN

quantite : 4 -> 1,76€

Total HT: 12,08 €

TVA : 2,42 €

Total TTC: 14,50 €

Nom :

CNS :

Reglement : Esp

Merci
A BIENTOT

COMPTE DES ANIMATIONS

ANNEXE 6

VILLE DE
MARCHE DE

LES LILAS
CENTRE VILLE

RECETTE HT	
JANVIER	1 088,42 €
FEVRIER	1 231,12 €
MARS	1 418,35 €
AVRIL	1 184,57 €
MAI	1 264,55 €
JUIN	1 404,12 €
JUILLET	1 306,75 €
AOUT	650,83 €
SEPTEMBRE	1 949,43 €
OCTOBRE	1 211,28 €
NOVEMBRE	1 235,88 €
DECEMBRE	1 455,27 €
TOTAL HT	15 400,37 €

SOLDE N-1	18 781,17 €
-----------	-------------

TOTAL	34 181,74 €
-------	-------------

Dépenses	Animation de	Date Facture	Montant
	extourne n-		
ESPRIT PLANTES	AC3203 ESPRIT PLANTES LILAS FDM 960 PLANTES PART 1	07/05/24	799,28 €
ESPRIT PLANTES	AC3206 ESPRIT PLANTES LILAS FDM 960 PLANTES PART 2	16/05/24	841,25 €
ESPRIT PLANTES	AC3207 ESPRIT PLANTES LILAS FDM 960 PLANTES PART 3	17/05/24	192,00 €
N.LEVI	AC3744 N.LEVI LILAS FDM HOTESSES	10/06/24	412,50 €
N.LEVI	AC7277 N.LEVI LILAS BEAUJ ANIM MICRO 24/11	25/11/24	520,00 €
DURDILLY	AC8104 DURDILLY LILAS BEAUJ 420 BOUT	30/11/24	1 411,20 €
URGENCE MEDIA	AC8200 URGENCE MEDIA LILAS NOEL BFM TV 9-15/12	02/12/24	1 500,00 €
URGENCE MEDIA	AC8200 URGENCE MEDIA LILAS VELDHIVE NOEL BFM TV 9-15/1	02/12/24	1 500,00 €
	AC8489 JP HEVIN LILAS NOEL BOITES CHOCOLAT+TABLETTES	16/12/24	120,85 €
	OE8553 AE SB COSTCO LILAS 100 JOUETS NOEL	18/12/24	283,05 €
	OE8553 AE SB COSTCO LILAS NOEL 5 CHOCO	07/12/24	149,63 €
	IN 2024 AC3 N.LEVI LILAS NOEL ANIM P.NOEL 24/11/24	30/12/24	350,00 €
	TOTAL		8 079,76 €
	REPORT N-I		
TOTAL DEPENSES			8 079,76 €

SOLDE DISPONIBLE	26 101,98 €
------------------	-------------

VILLE DE
MARCHE DE

BIO

[illegible]

TOTAL	3 082,20 €
-------	------------

SOLDE DISPONIBLE	3 082,20 €
-------------------------	-------------------

NOTES DE SERVICE

ANNEXE 7

SEMACO

23 janvier 2024

NOTE AUX COMMERÇANTS N° 66
DU MARCHÉ « LES LILAS »

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Règlement de la Ville, je vous rappelle que vous devez, **chaque année**, nous faire parvenir les documents suivants :

- ✓ Photocopie pièce d'identité
- ✓ Extrait KBIS **original** datant de **moins de trois mois**
- ✓ La photocopie du récépissé de déclaration de début d'activité en auto-entrepreneur
- ✓ La photocopie de l'attestation de l'INSEE datant **de moins de trois mois**
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle **en cours de validité**
- ✓ Photocopie carte de commerçant non sédentaire (pour les commerçants ne résidant pas sur Paris)
- ✓ Attestation MSA (pour les Producteurs)
- ✓ Certificats d'un organisme agréé stipulant la vente de produits biologiques
- ✓ Justificatif de domicile **de moins de trois mois**

Ces documents seront à me remettre au plus tard pour le **10 mars 2024 AU PLACIER**

Comptant sur votre coopération.

P. BENSIDOUN

**RAPPORT DES
MAINTENANCES
ELECTRIQUES (CD)**

ANNEXE 8

DOMAINE 18	Installations électriques	Q 18
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		09/2013

Organisme

Nous soussignés organisme de vérification d'installations électriques autorisé* par CNPP Cert. Sous le N° 002/18

Nom (ou raison sociale) : **DEKRA Industrial SAS**

☒ **Siège social : 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud-Orange, B.P. 308, 87008 LIMOGES CEDEX 1**

Etablissement objet de la vérification

Nom (ou raison sociale) : SEMACO

☒ **Marché des lilas Rue du garde chasse 93 240 LES LILAS**

Nature de l'activité : Commerce

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou des bâtiments concernés:

Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou son représentant :

- la désignation des locaux à risques d'incendie (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15103) : Non
- le document relatif à la protection contre les explosions : Sans objet en l'absence de zone à risques d'explosion déclarée par l'assuré

Vérification des installations électriques réalisée

Nous déclarons avoir procédé le 30/10/2024

à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.

La Vérification a consisté en :

☒ une vérification complète des installations électriques de l'établissement

☐ une vérification partielle des installations électriques désignées ci-dessous (lieu et motif)

Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant : Non

Type de vérification : Vérification annuelle

Date de la précédente visite :

Conclusion

Nous déclarons que l'installation électrique

☒ peut entraîner des risques d'incendie et d'explosion

☐ ne peut pas entraîner des risques d'incendie et d'explosion.

La vérification n° : 046524472401 R 029 a été effectuée

par BELLIS FLORIAN

en présence de MATTIA

A LIMOGES

le 31/10/2024



DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008
LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B



* Autorisation délivrée par CNPP Cert., organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance
Route de la Chapelle Réanville. CS 22265. F 27950 Saint-Marcel. www.cnpp.com

Constatations ¹	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1ère fois ²	Danger déjà signalé
1 Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique	X		
2 Absence des moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT) SO			
3 Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités		X	
4 Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel	X		
5 Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques	X		
6 Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risques d'explosion SO			
7 Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ ou zones à risques d'explosion SO			
8 Existence de locaux à risques d'incendie et/ou zones à risque d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - Présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1er défaut d'isolement, - Protection des circuits alimentant ces locaux ou zones par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA. SO			

¹ Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger.
La mention SO signifie « sans objet ». La mention NV signifie « non vérifié » et doit être motivée : vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée.

² Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.

Evènements déclarés depuis la vérification précédente

Modifications de l'installation : Aucune

Incidents : Aucun

Dispositions déclarées prises pour améliorer les conditions de sécurité : Sans objet

Points de non-conformité ou anomalies constatés et préconisations associées

Voir en Annexe la liste de non conformités ou anomalies constatées

Commentaires :

Schéma de liaison à la terre de l'installation : TT

Ce compte rendu doit être transmis dans un délai de 5 semaines à l'exploitant en 2 exemplaires, l'un destiné à son assureur, l'autre conservé par lui sur le site où la vérification a été effectuée. Ce délai peut être porté à 2 mois lorsque l'installation ne peut pas entraîner de risque d'incendie ou d'explosion

ANNEXE

Point de contrôle	Points de non-conformité ou anomalies constatées et préconisations	N° de constat de danger
-------------------	--	-------------------------

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RÉSULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Ensemble d'appareillage BT TGBT (Local TGBT sous parking)

Sectionnement, coupure et protection du circuit Télécommande éclairage	Fusibles inadaptés pour la protection contre les surcharges, les remplacer par des fusibles gG .	3
Sectionnement, coupure et protection du circuit Protection Etales Zone 3	Protection contre les surcharges non assurées, à remplacer par un disjoncteur.	3

DOMAINE 18	Installations électriques	Q 18
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		09/2013

Organisme

Nous soussignés organisme de vérification d'installations électriques autorisé* par CNPP Cert. Sous le N° 002/18

Nom (ou raison sociale) : **DEKRA Industrial SAS**

✉ **Siège social : 19, rue Stuart Mill, PA Limoges Sud-Orange, B.P. 308, 87008 LIMOGES CEDEX 1**

Etablissement objet de la vérification

Nom (ou raison sociale) : SEMACO

✉ **Marché des lilas Rue du garde chasse 93 240 LES LILAS**

Nature de l'activité : Commerce

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou des bâtiments concernés:

Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou son représentant :

- la désignation des locaux à risques d'incendie (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15103) : Non
- le document relatif à la protection contre les explosions : Sans objet en l'absence de zone à risques d'explosion déclarée par l'assuré

Vérification des installations électriques réalisée

Nous déclarons avoir procédé le 30/10/2024

à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.

La Vérification a consisté en :

☒ une vérification complète des installations électriques de l'établissement

☐ une vérification partielle des installations électriques désignées ci-dessous (lieu et motif)

Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant : Non

Type de vérification : Vérification annuelle

Date de la précédente visite :

Conclusion

Nous déclarons que l'installation électrique

☒ peut entraîner des risques d'incendie et d'explosion

☐ ne peut pas entraîner des risques d'incendie et d'explosion.

La vérification n° : 046524472401 R 029 a été effectuée

par BELLIS FLORIAN

en présence de M ATTIA

A LIMOGES

le 31/10/2024



DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008
LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 25 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B



* Autorisation délivrée par CNPP Cert., organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance
Route de la Chapelle Réanville. CS 22265. F 27950 Saint-Marcel. www.cnpp.com

Constatations ¹	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1ère fois ²	Danger déjà signalé
1 Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique	X		
2 Absence des moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT) SO			
3 Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités		X	
4 Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel	X		
5 Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques	X		
6 Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risques d'explosion SO			
7 Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ ou zones à risques d'explosion SO			
8 Existence de locaux ou emplacements à risques d'incendie ou d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - Présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1er défaut d'isolement, - Protection des circuits alimentant ces locaux ou emplacements par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA. SO			

¹ Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger.
La mention SO signifie « sans objet ». La mention NV signifie « non vérifié » et doit être motivée : vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée.

² Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.

Evènements déclarés depuis la vérification précédente

Modifications de l'installation : Aucune

Incidents : Aucun

Dispositions déclarées prises pour améliorer les conditions de sécurité : Sans objet

Points de non-conformité ou anomalies constatés et préconisations associées

Voir en Annexe la liste de non conformités ou anomalies constatées

Commentaires :

Schéma de liaison à la terre de l'installation : TT

Ce compte rendu doit être transmis dans un délai de 5 semaines à l'exploitant en 2 exemplaires, l'un destiné à son assureur, l'autre conservé par lui sur le site où la vérification a été effectuée. Ce délai peut être porté à 2 mois lorsque l'installation ne peut pas entraîner de risque d'incendie ou d'explosion

ANNEXE

Point de contrôle	Points de non-conformité ou anomalies constatées et préconisations	N° de constat de danger
-------------------	--	-------------------------

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RÉSULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Ensemble d'appareillage BT TGBT (Local TGBT sous parking)

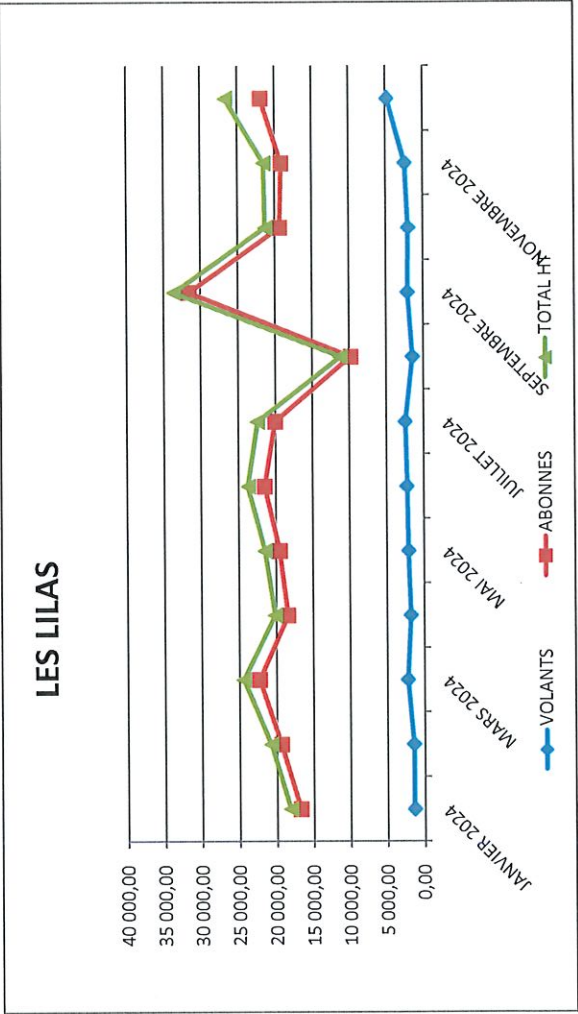
Sectionnement, coupure et protection du circuit Télécommande éclairage	Fusibles inadaptés pour la protection contre les surcharges, les remplacer par des fusibles gG .	3
Sectionnement, coupure et protection du circuit Protection Etales Zone 3	Protection contre les surcharges non assurées, à remplacer par un disjoncteur.	3

LES VOLANTS

ANNEXE 9

LES LILAS 2024

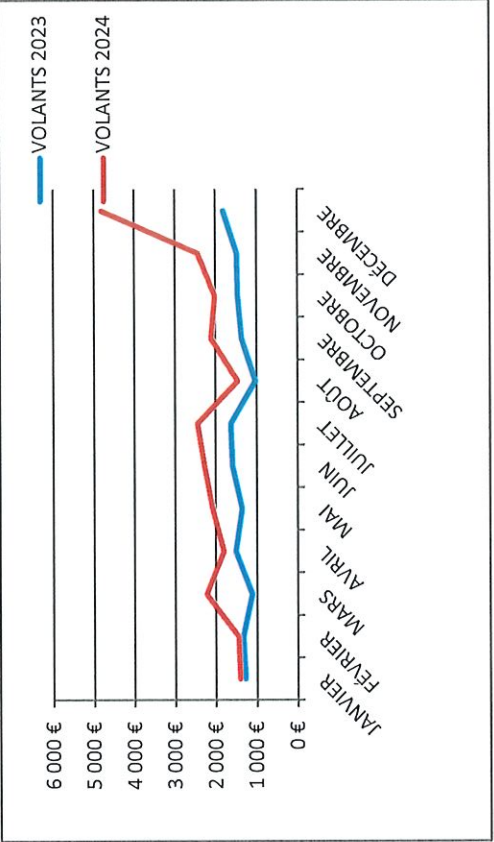
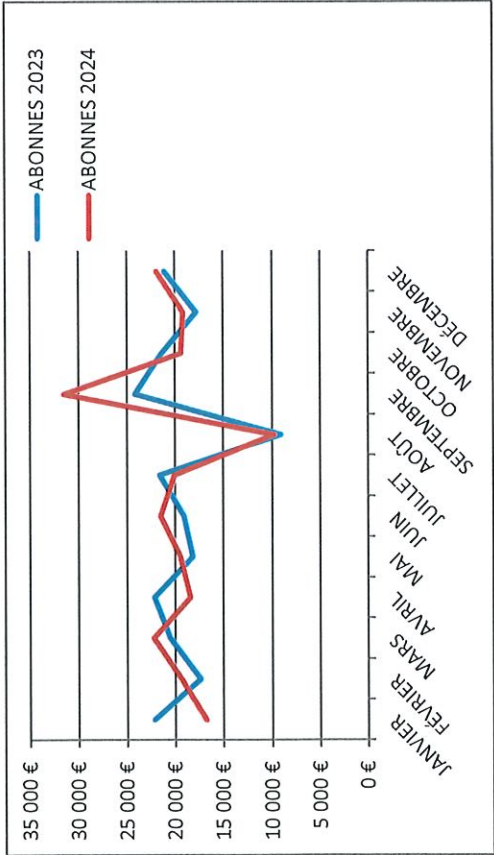
	VOLANTS	ABONNES	TOTAL HT
JANVIER 2024	1 381,62	16 702,48	18 084,10 €
FÉVRIER 2024	1 428,69	19 276,63	20 705,32 €
MARS 2024	2 202,33	22 164,52	24 366,85 €
AVRIL 2024	1 777,98	18 328,87	20 106,85 €
MAI 2024	2 051,08	19 393,15	21 444,23 €
JUIN 2024	2 245,51	21 430,78	23 676,29 €
JUILLET 2024	2 422,61	19 966,23	22 388,84 €
AOÛT 2024	1 431,26	9 724,38	11 155,64 €
SEPTEMBRE 2024	2 084,00	31 475,53	33 559,53 €
OCTOBRE 2024	1 989,88	19 260,61	21 250,49 €
NOVEMBRE 2024	2 417,28	19 038,92	21 456,20 €
DÉCEMBRE 2024	4 791,37	21 812,91	26 604,28 €
TOTAUX	26 223,61 €	238 575,01 €	264 798,62 €
MOYENNE	2 185,30	19 881,25	22 066,55



LES LILAS

EVOLUTION C.A. H.T. 2023 / 2024

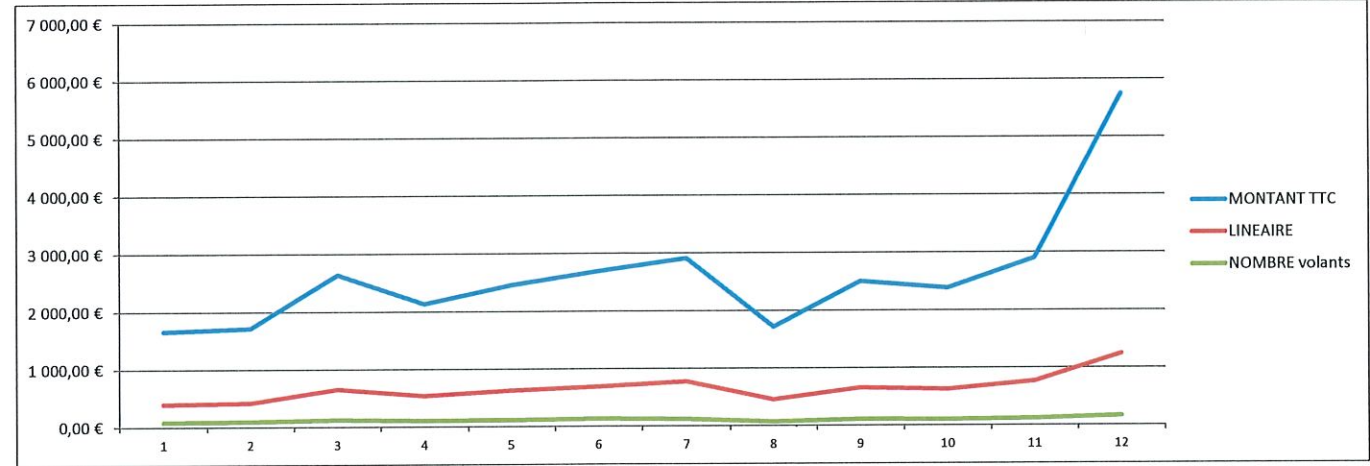
2023				2024				EVOLUTION %	
	VOLANTS 2023	ABONNES 2023	TOTAL HT	VOLANTS 2024	ABONNES 2024	TOTAL HT	VOLANTS	ABONNEES	
JANVIER	1 268,82 €	22 135,31 €	23 404,13 €	1 381,62	16 702,48	18 084,10 €	8,89%	-24,54%	
FÉVRIER	1 328,88 €	17 298,36 €	18 627,24 €	1 428,69	19 276,63	20 705,32 €	7,51%	11,44%	
MARS	1 106,78 €	20 511,29 €	21 618,07 €	2 202,33	22 164,52	24 366,85 €	98,99%	8,06%	
AVRIL	1 501,08 €	22 110,20 €	23 611,28 €	1 777,98	18 328,87	20 106,85 €	18,45%	-17,10%	
MAI	1 346,25 €	18 135,57 €	19 481,82 €	2 051,08	19 393,15	21 444,23 €	52,36%	6,93%	
JUIN	1 579,25 €	19 037,18 €	20 616,43 €	2 245,51	21 430,78	23 676,29 €	42,19%	12,57%	
JUILLET	1 617,39 €	21 534,59 €	23 151,98 €	2 422,61	19 966,23	22 388,84 €	49,79%	-7,28%	
AOÛT	1 016,10 €	9 030,46 €	10 046,56 €	1 431,26	9 724,38	11 155,64 €	40,86%	7,68%	
SEPTEMBRE	1 350,45 €	24 089,21 €	25 439,66 €	2 084,00	31 475,53	33 559,53 €	54,32%	30,66%	
OCTOBRE	1 451,89 €	21 332,73 €	22 784,62 €	1 989,88	19 260,61	21 250,49 €	37,05%	-9,71%	
NOVEMBRE	1 475,09 €	17 744,98 €	19 220,07 €	2 417,28	19 038,92	21 456,20 €	63,87%	7,29%	
DÉCEMBRE	1 800,66 €	21 041,51 €	22 842,17 €	4 791,37	21 812,91	26 604,28 €	166,09%	3,67%	
TOTAUX	16 842,63 €	234 001,40 €	250 844,03 €	26 223,61 €	238 575,01 €	264 798,62 €			



LES LILAS 2024 VOLANTS

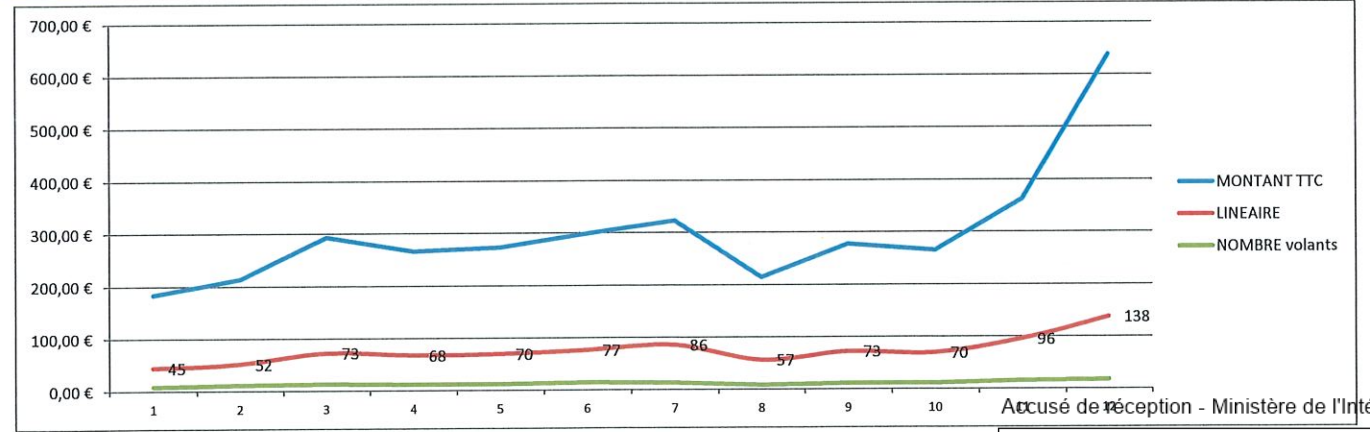
MOYENNE AU MOIS

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAUX
MONTANT TTC	1 657,94 €	1 714,43 €	2 642,80 €	2 133,58 €	2 461,30 €	2 694,61 €	2 907,13 €	1 717,51 €	2 500,80 €	2 387,86 €	2 900,74 €	5 749,64 €	31 468,34 €
LINEAIRE	402	418	653	540	627	691	776	456	661	629	770	1245	7868
NOMBRE volants	84	95	128	107	119	133	123	72	109	105	125	166	1366
NB SEANCE	9	8	9	8	9	9	9	8	9	9	8	9	104



MOYENNE A LA SEANCE

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAUX
MONTANT TTC	184,22 €	214,30 €	293,64 €	266,70 €	273,48 €	299,40 €	323,01 €	214,69 €	277,87 €	265,32 €	362,59 €	638,85 €	3 614,07 €
LINEAIRE	45	52	73	68	70	77	86	57	73	70	96	138	905,00 €
NOMBRE volants	9	12	14	13	13	15	14	9	12	12	16	18	157,00 €



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
093-219300456-20251215-D146-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2025
Publication : 15/12/2025